



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 13 septembre 2019 à 16 h 30

ADDITIF à l'ordre du jour

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal sont convoqués en Mairie pour la réunion qui aura lieu le vendredi 13 septembre 2019 à 16 h 30.

Points supplémentaires :

- 10 – Essences arbustives : fourniture de plantes, d'arbustes et d'arbres par la pépinière départementale,
- 11 – Demande de fonds de concours 2019 - Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris,
- 12 – Questions diverses.

BANYULS-sur-MER, 10 septembre 2019



Le Maire,

Jean-Michel SOLE



**Additif à la Note de synthèse de la séance
du Conseil Municipal du 13 septembre 2019**

10 – Essences arbustives : fourniture de plantes, d'arbustes et d'arbres par la pépinière départementale – Annexe 5

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a proposé à la commune, par courrier reçu le 22 août dernier, la fourniture gratuite de plantes, d'arbustes et d'arbres pour l'embellissement des espaces verts et l'amélioration du cadre de vie de la commune.

Le Conseil Municipal sollicitera la fourniture gratuite de plantes, d'arbustes et d'arbres des services du Conseil Départemental, en privilégiant notamment les essences locales adaptées et donc peu exigeantes en eau.

11 – Demande de fonds de concours 2019 - Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 072-19 du 05 avril 2019 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté des Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, faisant suite au rapport de la chambre régionale des comptes,

Vu les Statuts de la Communauté des Communes Albères Cote-Vermeille Illibéris et notamment les dispositions incluant la Commune de Banyuls sur mer comme l'une de ses communes membres rendant la Communauté compétente en matière de financement des investissements,

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris à hauteur de 111 792 €, montant prévu lors de l'adoption du budget primitif le 10 avril 2019.

12 – Questions diverses



Annexe n° 5

Point n° 10

Essences arbustives : fourniture de plantes, d'arbustes et d'arbres par la pépinière départementale,



Hermeline MALHERBE
Présidente

Perpignan, le **20 AOUT 2019**

Suivi par : DIPEL / Pascal RIGAL
PJ : Liste des fournitures de plants

MAIRIE
BANYULS SUR MER
22 AOUT 2019
ARRIVEE

Objet : Pépinière départementale – soutien aux communes

Monsieur le Maire,

Le Département est un fidèle partenaire des communes et à ce titre, dans le cadre des différents dispositifs de soutien que nous développons, j'ai souhaité que nous puissions accompagner certains de vos projets en vous fournissant des plants d'arbres et d'arbustes issus de la Pépinière départementale. Par ce biais, nous pouvons collectivement contribuer à l'embellissement du cadre de vie de nos concitoyen.ne.s. Nous pouvons aussi améliorer l'image de notre territoire auprès des nombreux touristes qui le fréquentent.

Depuis plusieurs années, j'ai donc engagé un important travail d'améliorations qualitatives de la Pépinière départementale visant à rendre encore plus performante l'action conduite à vos côtés.

J'ai ainsi décidé de privilégier les espèces peu exigeantes en arrosage, essences locales adaptées à notre climat, à nos paysages et davantage résistantes aux périodes de sécheresse que nous subissons maintenant avec régularité.

De même, pour des questions sanitaires, j'ai décidé d'appliquer à la Pépinière Départementale une politique « zéro pesticide ». C'est ainsi que les plants qui vous sont proposés, sont désormais produits sans utilisation de pesticides. Dans une logique de continuité, je vous encourage à les destiner à des espaces verts gérés sans recourir à des produits nocifs pour la santé et la qualité de l'eau.

Je suis sûre que vous serez attentif à ces démarches et que vous partagerez, dans vos choix d'embellissement, la nécessité de ces nouvelles orientations.

De plus, depuis maintenant deux ans, et dans le cadre du déploiement sur notre territoire, de missions d'ingénierie, j'ai également souhaité enrichir l'action portée par la Pépinière départementale. Cette dernière peut en effet, apporter une aide à la décision et à la conception d'espaces verts ou projets d'embellissement, aux communes qui ne disposent pas en interne de ces compétences.

Vous trouverez, détaillées dans l'annexe à ce courrier, les modalités de mise en œuvre de ces accompagnements.

Heureuse que cette mission de service public vous apporte satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Hermeline MALHERBE

Procédure à suivre pour une intervention de la Pépinière Départementale et composition du dossier de demande

Remise de plants

Afin de bénéficier d'une remise de plants, votre demande devra nous être adressée avant le 30 novembre 2019.

Cette demande devra être accompagnée :

- D'un courrier de demande adressé à l'attention de la Présidente du Département,
- D'une délibération de votre Conseil Municipal, légalisée par les services de la Préfecture,
- D'un calendrier de réalisation de l'opération,
- D'un projet d'embellissement comportant un extrait du PLU précisant les zonages des terrains de destination, un plan de gestion de l'espace vert concerné et une notice présentant le projet global dans lequel s'insère la plantation. *(pour les communes disposant d'un service Espaces verts).*

Suite à votre demande, vous recevrez un bon d'attribution qui vous permettra de venir prendre livraison sur place des végétaux commandés, et cela à partir du 1^{er} octobre 2019, jusqu'au 30 avril 2020 (31 mai 2020 pour les communes de Cerdagne-Capcir). Le bon d'attribution original sera exigé lors de la remise des plants.

A compter de la campagne 2019 - 2020, une convention de partenariat permettant de valoriser cette aide en nature du Département, vous sera également adressée, concomitamment à l'envoi du bon d'attribution des plants, qui vous seront attribués. Il vous est demandé de bien vouloir nous en retourner un exemplaire signé, par courrier, préalablement à la venue de vos équipes sur le site de la pépinière, pour le retrait des plants.

Appui technique – Aide à la conception d'espaces verts

Ce nouveau service proposé depuis la campagne 2017-2018, est à ce stade, apporté aux 10 premières communes qui auront sollicité ce service auprès du Département.

Les communes éligibles : communes rurales ne disposant pas par ailleurs de service ou compétence en espace vert, en interne.

Pour bénéficier de ce service, les communes intéressées devront solliciter officiellement l'aide du Département pour la conception ou l'élaboration de leur projet espace vert.

Les candidatures pourront être envoyées dès le mois d'Août et jusqu'à la fin du mois de Octobre.

Dossier de candidature : courrier d'accompagnement, délibération de la commune, plan de localisation de la ou des zones à aménager.

Pour les communes sélectionnées, ce service d'aide à la conception sera mis en place sur la période courant du mois d'Octobre à la fin du mois de Novembre.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires concernant les végétaux, je vous invite à téléphoner à la Pépinière Départementale – Service Foncier-Rural, Agriculture et Agroalimentaire, au 04 68 57 81 51.



**LISTE
DES ESSENCES ARBUSTIVES ET ARBOREES**

DISPONIBLE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE
POUR LES COMMUNES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

CONIFERES POUR HAIES

CYPRES DE PROVENCE
CYPRES BLEU DE L'ARIZONA
THUYA DE CHINE

CONIFERES POUR PARCS ET JARDINS

PIN NOIR D'AUTRICHE
PIN PIGNON
PIN D'ALEP
PIN MARITIME
PIN PLEUREUR
PIN SYLVESTRE
PIN DE WEYMOUTH
PIN NAIN
GINGKO BILOBA
EPICEA COMMUN
CYPRES PYRAMIDALE
CEDRE DE L'ATLAS
CEDRE DEODARA

ARBUSTES POUR HAIES

ELEAGNUS
LAURIER TIN
LAURIER DU PORTUGAL
PITTOSPORUM
TROENE DU JAPON
TROENE COMMUN

.../...

ARBUSTES POUR PARCS ET JARDINS

ABELIA
ARBOUSIER
ATRIPLEX
BERBERIS POURPRE
BRUYERE A BALAI
BUIS COMMUN
BUIS PANACHE VERT-BLANC
BUPLEVRE
CALLISTEMON LINEARIS
CALLISTEMON PINIFOLIUS
CALLISTEMON VIMINALIS
CHEVREFEUILLE DE TARTARIE
CISTE A FEUILLES DE SAUGE
CISTE DE MONTPELLIER
CISTE A FEUILLES DE LAURIER
CISTE BLANC
CISTE DE CRÊTE
CORMIER DOMESTIQUE
CORNOUILLER BLANC
CORNOUILLER SANGUIN
CORONILLE BLEUE
CORONILLE ARBRISSEAU
COTINUS (Arbre à perruque) VERT
COTINUS (Arbre à perruque) ROUGE
COTONEASTER LACTEA
COTONEASTER FRANCHETI
EUPHORBE DES GARRIGUES
FILAIRE
FORSYTHIA
GENET D'ESPAGNE
GRENADIER A FLEÛRS
HIBISCUS
JASMIN
KOLKWITZIA
LAURIER ROSE
LILAS COMMUN
MYRTE COMMUNE
NOISETIER
PHLOMIS POURPRE
PISTACHIER
PLUMBAGO
POINCIANA
POTENTILLE

.../...

SAUGE AZUREA
SOLANUM
SPIREA
SPIREE BLEUE
TAMARIS
TEUCRIUM FRUTESCENS
VERONIQUE
VITEX

PLANTES BASSES COUVRE SOL

ARABETTE DU CAUCASE
BALLOTE DE GRECE
GRENADIER NAIN
LAVANDE COMMUNE
LAVANDE GROSSO
LAVANDE HIDCOTE
LAVANDE LATIFOLIA
ORIGAN COMMUN
ORPIN A PETALES DROITS
ORPIN BATARD
ORPIN BLANC
ORPIN DE NICE
ORPIN DES ROCHERS
ROMARIN ARBUSTIF
ROMARIN RAMPANT
SANTOLINE
SAUGE COMMUNE BLANCHE ET ROUGE
SAUGE COMMUNE ROUGE
SAUGE COMMUNE BLANCHE
SAUGE OFFICINALE
TEUCRIUM CHAMAEDRYS

ARBRES POUR OMBRAGE

MELIA
MICOCOULIER
ERABLE CHAMPÊTRE
MURIER NOIR
MURIER PLATANE
CATALPA COMMUN
ALBIZZIA
PLATANE

.../...

AUTRES ARBRES

ARBRE DE JUDEE
AULNE DE CORSE
BOULEAU
CERISIER SAINTE-LUCIE
CHARME COMMUN
CHÊNE VERT
CHÊNE LIEGE
CHÊNE PEDONCULE
CHÊNE PUBESCENT
CHÊNE ROUGE D'AMERIQUE
ERABLE CHAMPÊTRE
ERABLE DE MONTPELLIER
ERABLE PLANE
EUCALYPTUS GUNNII
FAUX POIVRIER
FIGUIER
FRÊNE A FLEURS
FRÊNE COMMUN
FRÊNE OXYPHILE
LAURIER SAUCE
LIQUIDAMBAR
MIMOSA DES QUATRE SAISONS
OLIVIER
PEUPLIER SIMON
SAULE PLEUREUR
SUREAU NOIR
TILLEUL PETITES FEUILLES
TULIPIER

**LISTE DES ESSENCES ARBUSTIVES ET ARBOREES
PEPINIERE DEPARTEMENTALE**

**COMMUNE DE BANYULS SUR MER
2019**

PLANTS	QUANTITE
CYPRES DE PROVENCE	5
ELEAGNUS	10
CISTE A FEUILLES DE SAUGE	10
CISTE DE MONTPELLIER	10
CISTE A FEUILLES DE LAURIER	20
CISTE BLANC	10
FORSYTHIA	10
HIBISCUS	2
JASMIN	2
LAURIER ROSE	50
GRENADIER NAIN	2
MELIA	2
MURIER PLATANE	2
CATALPA COMMUN	2

